



pro mente sana

Association genevoise
pour la cause des patients psychiques
pour la promotion de la santé mentale

Juillet 1998

LETTRE TRIMESTRIELLE N° 1

L'Association genevoise PRO MENTE SANA (PMS), dont le but est de promouvoir et défendre les intérêts et les droits généraux des personnes atteintes ou souffrant d'un handicap psychique, a orienté ses services vers l'offre de conseils et d'informations.

Une permanence téléphonique

C'est ainsi que depuis plus d'un an, une permanence téléphonique a été mise sur pied. La ligne téléphonique *Psytel-conseils juridiques* (022 809 10 11) est ouverte les mardis et jeudis matin de 10 h 30 à 12 h 30 pour toutes les questions liées aux droits et au statut des personnes souffrant d'un handicap psychique (hospitalisation, recours, procédure tutélaire, etc.).

Depuis mars 1998, Mme M.-F. Lücker-Babel, conseillère juridique de notre association, offre aussi une permanence juridique chaque lundi de 13 h à 15 h au sein des locaux de l'Espace Abraham Joly à Belle-Idée.

Un guide

En avril, notre association publiait le *Guide des droits des patients psychiques et Renseignements pratiques*. Pour la première fois, les informations juridiques et pratiques concernant le monde des soins psychiatriques sont rassemblées en un seul ouvrage utile aux patients et aux proches ainsi qu'aux professionnels des mondes sanitaire, juridique et social. Bien qu'il soit axé sur Genève, ce Guide contient de nombreux renseignements et références juridiques ou pratiques concernant toute la Suisse. Pour l'obtenir : tél. 022 809 10 10. Trois mois après sa parution, 550 ouvrages ont été vendus et 200 ont été offerts à l'Hospice Général grâce au soutien et à la demande de la Fondation Hans Wilsdorf.

Echos de l'Assemblée générale du 20 avril 1998

Message de la Fondation Pro Mente Sana

- M. J. Gassmann, Secrétaire central de la Fondation suisse Pro Mente Sana, nous a adressé un message dont voici un extrait :

« Alors qu'à l'échelon cantonal, les droits des patients jouent un rôle majeur à Genève, la fondation s'engage pour l'égalité des droits, ancrée dans la Constitution, des personnes handicapées et des personnes non handicapées. A ce propos, le handicap psychique doit être reconnu comme un type de handicap spécifique. »

Contrat de prestations avec l'OFAS en 1999

- Notre association a signé une convention avec la Fondation Pro *Mente Sana* en juillet 1996 où elle s'engage à contribuer à la réalisation de ses buts généraux à Genève et en Suisse romande dans le domaine des conseils et de la défense des intérêts des personnes concernées conformément au but associatif. Les deux parties ont l'intention d'intensifier encore cette collaboration à l'avenir et de l'élargir au domaine des relations publiques et de l'information. C'est pourquoi une demande conjointe a été déposée auprès de l'OFAS afin d'entrer ensemble, si possible en 1999, dans le nouveau système de prestations dans le cadre de l'article 74 al. 1 LAI.

Engagement d'un secrétaire général chargé de la promotion de la santé mentale

- Depuis plusieurs mois, nous espérons pouvoir engager un(e) secrétaire général(e) chargé(e) de la promotion de la santé mentale. Pour remplir pleinement les buts de l'association, ce poste doit pouvoir être repourvu si possible cette année encore. Des recherches de fonds vont être entreprises durant l'été 1998 afin de trouver le financement de ce poste.

Travail de notre conseillère juridique

- Le rapport annuel de la ligne téléphonique Psytel relève combien une importante écoute doit être accordée avant que les problèmes juridiques puissent être abordés.
- La parution du Guide des droits des patients psychiques est unanimement appréciée. Notre conseillère juridique travaillera à la réalisation des propositions contenues dans cet ouvrage et suivra d'autre part les travaux de révision du droit de la tutelle.

Promouvoir le dialogue à Genève

Notre association a pour projet d'introduire à Genève le dialogue (établi avec succès à Zürich) qui consiste à la mise sur pied de débats informels entre (ex-)patients, proches et personnel soignant.

Augmentation de la cotisation

Le montant de notre cotisation étant bas (Fr. 10.-), il est désormais fixé à Fr. 30.-.

Election du comité

Voici les membres du comité pour 1998-1999 (par ordre alphabétique) : Janine Berberat, Jacques Boesch, Jürg Gassmann, Nelly Guichard, Rolf Himmelberger, Theresja Krummenacher, Denise Martin, Liliane Maury Pasquier, Maria Teresa Solari, Erika Sutter-Pleines, Marie-Ange Zwickert.

Congrès de Pro *Mente Sana* à l'occasion de son vingtième anniversaire

Thérapies complémentaires ou alternatives en psychiatrie : un défi ? un droit ?

Mendrisio (TI), du 5/6 novembre 1998. Exposés, débats, ateliers en allemand, français et italien (avec traduction simultanée). Programme disponible à partir de fin juin 1998 auprès de Pro *Mente Sana*, case postale, 8042 Zürich, tél. 01 361 82 72, fax 01 361 82 16.

Lettre trimestrielle de l'Association genevoise Pro *Mente Sana*

Rue Alcide-Jentzer 9 - 1205 Genève, tél. 022 809 10 10 - Fax 022 809 10 19